ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. 26 N 32 4 d

Copie des pieces qui ont été remises par M. Verguin à l'académie Royale de chirurgie dont les originaux ont été retirés par Ledit Sieur.

Savoir a Examiner

Lettre de Mons. Chopart. /.

J'ai lû M. à l'académie Royale de chirurgie les observations que vous lui avez adressées sur la cure radicale d'une hydrocelle survenue à la suite d'une contusion au testicule. cette tumeur n'étoit pas sans doute compliquée de sarcocelle, si elle l'eut été son traitement n'auroit pas été suivi du succès que vous avez obtenu.

D'après l'examen du procedé operatoire dont vous faites mention, il paroit qu'au lieu d'inciser la tunique vaginale dans toute sa longueur vous preferez de ne la diviser qu'à la partie supre. dans l'etendue de 4. travers de doigt et de percer ensuite la partie infre. pour passer un seton. Comme une experience répétée est necessaire pour apprecier l'avantage de tous les moyens curatifs, l'academie desire que vous lui communiquiez les autres faits que vous annoncez dans vôtre observation. vous voudrez bien en meme tems rapporter les motifs qui vous determinent à employer vôtre procedé par preference à celui de la simple incision et à celui du seton ainsi qu'il est rapporté dans le memoire de M. Sabbatier pour la cure radicale de l'hydrocele imprimée dans le 3e. volume des memoires de l'academie.

j'ai L'honneur d'etre très parfaitement M. votre très humble et très obeissant serviteur signé chopart Commissaire des correspondances de l'academie.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Nota. Reponse de M. Verguin à la lettre ci dessus. suivie des motifs, et des pieces communiquées en date du 16 may 1783. /.

No. I. Je soussigné premier capel des armuriers du port de Toulon certifie qu'étant agé de 53 ans j'ai été operé d'une grande maladie au testicule et à la bourse du coté gauche dont j'etois atteint depuis 18 ans dont la longueur étoit devenue de II pouces et la circonference de 13. que M. Boucault pour lors chirurgien Major de la marine n'avoit jamais trouvé à propos d'operer malgré mes instances. vers le 1er. may 1782 en faisant un effort je ressentis dans l'interieur des bourses une espece de dechirement qui fut suivi d'une très vive douleur, de l'augmentation de la grosseur et de la fievre M. Olivier chirurgien ordre. de la marine qui fut pour lors mandé en rendit compte à M. verguin chirurgien Major de la marine qui ayant vû mon état se determinât à m'operer le [illegible] may suivant pour prevenir ma perte prochaine et ma guerison fut parfaite le 40me. jour. j'ai du depuis rempli les devoirs de mon etat sans la moindre incommodité à cette partie, ayant toujours été dans le meme etat que l'on a verifié aujourd'hui à l'hopital de la Marine où j'ai été apellé

ARC 18 d.5
n° 29

M. faure de Roquefeuil, medecin de quartier audit hopital Salomé & croiset chirurgiens ord.re de la marine en foi de quoi j'lai signé le present a toulon le 15 may. 1783.

N
proces verbal du nommé Mouton. d'une hydrosarcocelle traité et operé par M. verguin &c.

N.o 2. Le nommé joseph mouton tonnelier de toulon a 20. étant embarqué sur la corvette du Roi l'aiguette commandée par M. de fonblanche lieutenant de vaisseau fut atteint d'un sarcocelle sur le testicule droit suite d'une contusion negligée ainsi ce qui conste par le certificat de M. hardillon chirurgien major de ladite corvette en date du 6. mars 1782.

Le 25. mars ledit mouton se presenta à M.M. Barberet & verguin premier médecin et chirurgien major de la marine pour etre visité. le rapport porta qu'etant atteint d'un hydrosarcocelle il avoit très grand besoin d'en être traité. Le 25. mars il fut purgé avec demi dragme jalap en poudre trituré avec le double de sucre, le 26 il fut mis a l'usage d'une cuillerée du syrop fondant fait avec les extraits de cigue et de bourrache, on appliquoit tous les soirs sur la partie un cataplasme fait avec la mie de pain bouillie dans le vin. Le volume du testicule ayant diminué de jour en jour ledit Mouton a été operé le 25 juillet meme année en presence de M.M. Barberet faure p.er & second médecins de la marine, Raimond chirurgien major de l'hopital militaire de terre, hertre chirurgien aide major de la marine, Manne de moustoulon deniaut Médecin, croiset, garachon, aubau, ferrat chirurgiens ord.res. dans moins d'une minute par deux incisions la 1.re de trois a quatre travers de doigts sur la partie ant.re de la tumeur la seconde avec une large aiguille a seton bien tranchante des deux cotés portant à son ouverture une bandelette à arette avec laquelle il a été pratiqué une ouverture a la partie post.re du sac et dans la quelle la bandelette effilée ete restée pour empecher la reunion des incisions. trois heures après l'operation il survint une fièvre moderée au malade qui continua en diminuant deux fois 24 heures, le 28 le malade eprouva une douleur vive

anterieure avec tension au cordon, et une legere
inflammation. Le 29 la suppuration d'une matiere
louable s'etablit et tous les accidents disparurent. les pansements
ont été continués de quatre en 4 heures en injectant
la playe tantot avec le vin miellé et la decoction de
Kina. Le 30 le seton fut renouvellé. Le 13 aout le
seton fut retiré le 14 la suppuration diminua et le
malade a été radicalement gueri 24 jour apres
l'operation.

Nous estimons d'apres l'experience de ces operations
faites avec le meme succès que les incisions doivent être
preferées a l'excision dans la plus part des cas. 1°
l'operation est plus brieve. 2° le seton et l'air qui
s'insinue dans le sac excitent une inflammation suffisante
pour procurer l'exfoliation de la tunique vaginale et
les malades n'eprouvent d'autres accidents que ceux qui
precedent la suppuration dans tous les cas

A Toulon le 30 aout 1782. signé Verguin.

Nous soussignés certifions avoir vu operer
dans le tems et avoir examiné aujourd'hui le sus nommé
Mouton que nous avons trouvé parfaitement gueri.
La brieveté de l'operation le peu d'accidents survenus
après et la promptitude de la guerison nous font
juger que la methode M. Verguin reunissant les
avantages du seton et des injections merite la preference
sur toutes les autres methodes d'operer dans la plus part
des cas de cette espece

A Toulon le 30 aout 1782.

signés Barberet, Faure de Roubeux, Raymon, hutte
Manne Garachon Ferrat auban croiset deniaus

N° 3. reste en original

N° 4. Nous François alexandre Con
de thoron seigneur de la robine certifions avoir
été operé par la cure radicale d'une hydrocelle

que je portois depuis le mois de janvier 1776. M. vergüin Chirurgien major de la marine a commencé la guerison le 11. 9bre 1784 elle a été entierement terminée dans le cours du mois de mars suivant. il est sorti pendant le traitement un grand nombre de lambeaux epais, durs produits par les exfoliations de l'interieur de l'os

A Toulon le 4 avril 1785. signé Thoson de la Robine

N.° 5. j'ai été traité a l'hopital Royal de la marine par M. Vergüin chirurgien major, d'une hydrocelle du coté droit de huit pouces de longueur, de douze de circonference et par la cure radicale dont je suis parfaitement gueri depuis le 20 mai dernier

A Toulon le 1er 7bre 1786.

signé George Roynet gardien au controlle

Collationné par Nous Chirurgien major de la marine &c.

Le paris le 17. avril 1787./

Vergüin

N.° 29